

Marseille, le 10 mars 2025

Objet : Absence d'éléments perturbateurs de recyclage dans les panneaux Dualsun

Madame, Monsieur,

Nous, Dualsun, attestons que nos panneaux photovoltaïques respectent les exigences du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et plus précisément les critères 3.6 et 3.7 relatifs à la recyclabilité des panneaux.

En effet le critère 3.6 exige l'absence de résine époxy et de fluor dans la composition des faces avant et arrière des panneaux. La structure des panneaux de Dualsun étant de type bi-verre (faces avant et arrière en verre), ce critère est donc respecté.

Quant au critère 3.7, il impose:

- une teneur en plomb inférieure à 0.1%.
- une teneur en cadmium inférieure à 0.01%

Le certificat REACH, téléchargeable pour chaque référence dans la [documentation technique en ligne des panneaux Dualsun](#), valide ces deux exigences. Il est important de noter que les panneaux de type cristallins, qui composent 100% de notre gamme FLASH, ne contiennent pas de cadmium.

Les modèles concernés par cette déclaration sont les suivants :

Nom technique	Désignation
DS425-108M10TB-03	FLASH 425 Half-Cut Glass-Glass TOPCon
DS450-108M10RTB-03	FLASH 450 Half-Cut Glass-Glass TOPCon
DS500-120M10TB-03	FLASH 500 Half-Cut Glass-Glass TOPCon

Cette déclaration est réalisée en toute bonne foi et repose sur les spécifications techniques de nos produits ainsi que sur les informations fournies par nos partenaires de production.

Adrien PELLARIN
Responsable de la gamme FLASH

DUALSUN SAS
RCS 523 618 320
2 Rue Marc Donadille - 13013 Marseille
- www.dualsun.fr
Tél : +33 4 13 41 53 71 - mel : contact@dualsun.fr